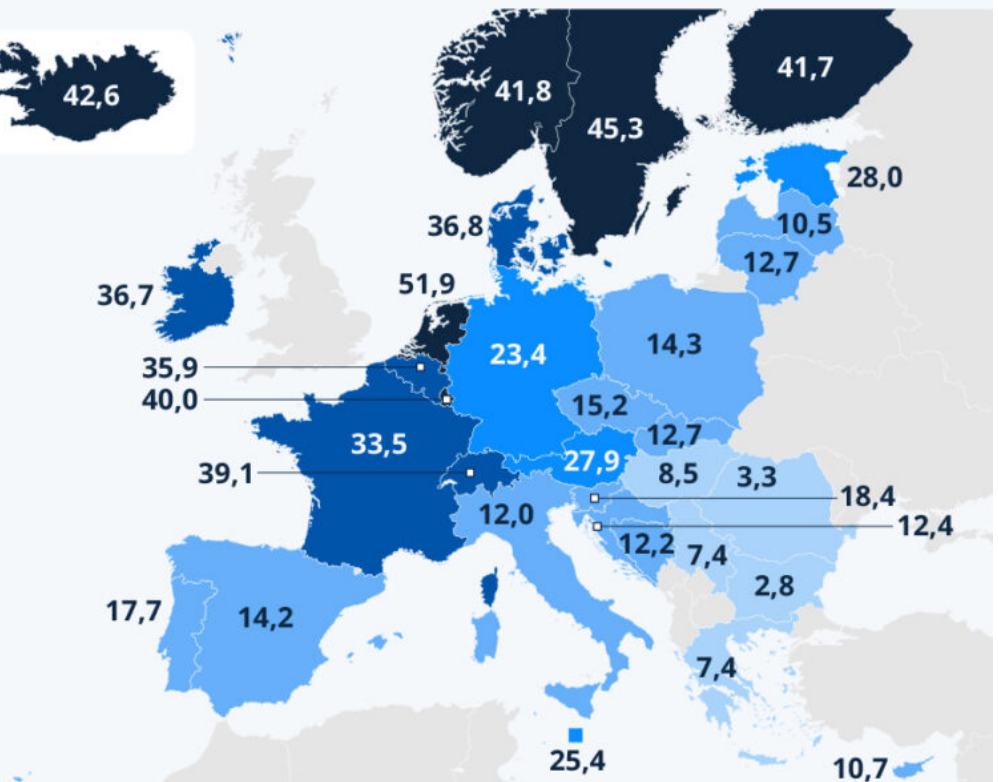
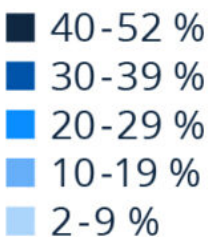


# Où le télétravail est-il une pratique courante en Europe ?

## Où le télétravail est-il une pratique courante en Europe ?

Part des employés européens (15-64 ans) qui travaillent habituellement ou occasionnellement à domicile en 2023

Moyenne UE-27  
22,2 %



Source : Eurostat



Ecrit par Echo du Mardi le 30 septembre 2024

Dans quels pays européens la pratique du télétravail est-elle la plus répandue ? Eurostat a récemment publié de [nouvelles données](#) sur la proportion d'employés qui travaillent à domicile en Europe. Dans l'Union européenne, 22 % des actifs âgés de 15 à 64 ans étaient concernés en 2023. Dans le détail, 9 % travaillaient habituellement chez eux cette année-là et 13 % occasionnellement. Par rapport à l'année 2019, soit avant la pandémie de Covid-19 et la généralisation du télétravail, la part d'employés qui travaillent à domicile a augmenté de huit points de pourcentage (pratique habituelle et occasionnelle : +4 points respectivement).

Comme le montre notre carte, c'est aux Pays-Bas que l'on trouve le plus d'actifs qui travaillent au moins occasionnellement à domicile : plus de la moitié (51,9 %), suivis des pays nordiques : Suède (45,3 %), Islande (42,6 %), ainsi que Norvège et Finlande (autour de 42 %). En France, cette pratique est un peu plus rare, puisqu'elle concerne [environ un employé sur trois \(33,5 %\)](#), mais elle est néanmoins plus courante que dans certains pays voisins. Le travail à domicile concerne en effet à peine un quart des actifs en Allemagne (23,4 %) et moins de 15 % en Italie et Espagne. Ce sont les pays d'Europe de l'Est qui enregistrent les proportions de travailleurs à domicile les plus faibles. Travailler chez soi est ainsi marginal en Roumanie et en Bulgarie, où cette pratique ne concerne, même occasionnellement, qu'autour de 3 % de la population active.

Parmi les facteurs qui jouent sur la prévalence du travail à domicile au sein d'une population, on peut citer le degré de tertiarisation et de numérisation de l'économie, qui influe sur la proportion de métiers pouvant être effectués en télétravail.

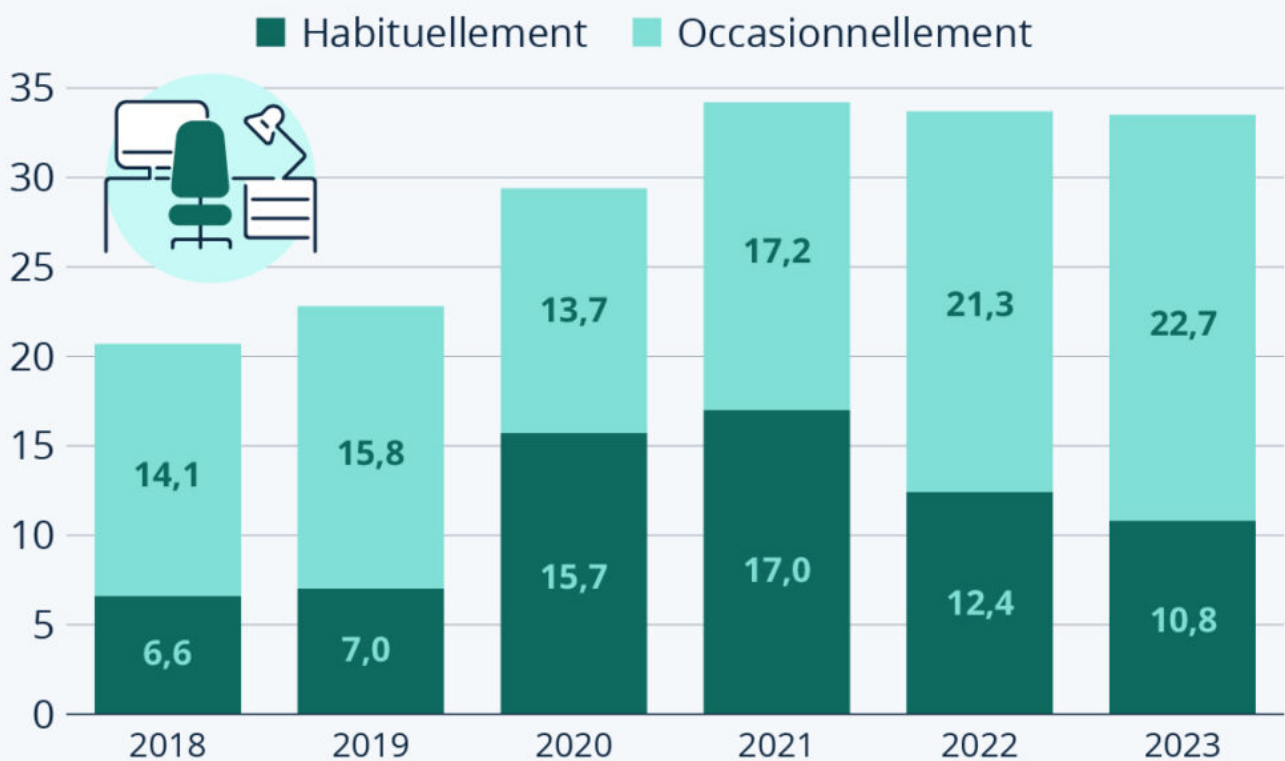
### **L'adoption du télétravail en France**

Encouragé par le gouvernement pendant la crise sanitaire du Covid-19, le télétravail s'est imposé comme une pratique courante ou occasionnelle pour nombre de Français. D'après les données d'Eurostat (voir ci-dessous), un tiers des salariés français (33,5 %) ont travaillé au moins occasionnellement à domicile en 2023, soit un chiffre relativement stable par rapport aux deux années ayant précédé (autour de 34 % en 2021 et 2022). Parmi eux, environ 11 % travaillent habituellement chez eux et 23 % occasionnellement.

Comme le détaille notre infographie, depuis la fin des restrictions sanitaires liées à la pandémie, la pratique habituelle du travail à domicile est nettement retombée (-6,4 points depuis 2021), mais cette pratique est essentiellement devenue occasionnelle (+5,5 points). Par rapport au niveau mesuré avant la crise sanitaire (année 2019), la part globale des employés français qui travaillent à domicile est en hausse de près de 11 points de pourcentage (pratique habituelle : +3,8 points ; occasionnelle : +6,9 points).

# L'adoption du télétravail en France

Part des employés (18-64 ans) qui travaillent habituellement ou occasionnellement à domicile de 2018 à 2023 (en %)



Source : Eurostat



De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)